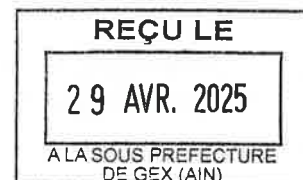


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 07

**SEANCE du 15 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 15 avril,  
à 19h00, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
02/04/2025

**Etaient présents :**  
LEVRIER Patrick Adjoint  
Delphine GABRIEL-ROBEZ Jacques MERMET Sacha TREMBLAY,  
GROSGURIN Jean-Pierre.

Date d'affichage  
02/04/2025

**Excusée :** Laurence GROSGURIN pouvoir à Sacha TREMBLAY

**Absent :** Gilles PERONNET

**Elue secrétaire de séance :** Delphine GABRIEL-ROBEZ

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

par 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- **Déclare** que le comptes de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Roger GROSSIORD

